



Assemblée des Français de l'étranger

Objet : Consultation de l'AFE par la Cour des comptes sur les recommandations provisoires formulées lors de la préparation de la communication à la commission des finances du sénat : *L'enseignement français à l'étranger : Insuffler une nouvelle dynamique*, et recommandations définitives de la Cour des comptes.

24 Octobre 2016

La Cour des comptes vient de rendre publique sa communication à la commission des finances du Sénat sur : **L'enseignement français à l'étranger : Insuffler une nouvelle dynamique.**

Lors de la phase préparatoire de cette communication, la Cour des comptes a souhaité avoir l'opinion de l'Assemblée des Français de l'Etranger sur plusieurs recommandations formulées dans les observations provisoires de la cour.

Ces recommandations étaient au nombre de huit, et les commissions de l'Enseignement et des Finances de l'AFE y ont répondu.

Recommandation provisoire n°1: (MAEDI et AEFÉ) Etablir une cartographie prospective ayant vocation à constituer un outil de dialogue entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

Recommandation provisoire n°2 : (AEFE et MAEDI) : Intégrer l'Association des Anciens des Lycées Français du Monde (ALFM) dans la structure de gouvernance du réseau et lui donner les moyens, sur la base d'une convention, de déployer une mission d'influence.

Recommandation provisoire n°3: (AEFE) accroître la place des parents dans la gouvernance des établissements et de l'AEFE, en particulier en matière budgétaire.

Recommandation provisoire n°4: (MAEDI et AEFÉ) : établir pour les établissements en gestion directe d'une part, et pour les établissements conventionnés d'autre part, une valeur cible de la proportion entre les financements publics français et les autres financements .

Recommandation provisoire n°5: (AEFE) : établir de nouvelles règles de gestion pour les enseignants résidants, mettant progressivement un terme à la notion de reconduction tacite du détachement ;

Recommandation provisoire n°6: (AEFE) : Réduire progressivement la proportion d'expatriés parmi les titulaires détachés dans l'enseignement français à l'étranger;

Recommandation provisoire n°7: (AEFE : Valoriser le statut de recruté local dans tous les types d'établissement par la formation initiale, la création d'un parcours professionnel et l'accès aux responsabilités pédagogiques et administratives des intéressés.

Recommandation provisoire n°8: (MENESR-MAEDI-AEFE) : préciser la liste est la teneur des critères de l'homologation et créer un niveau plus ouvert de certification.

Dans sa communication finale la Cour des comptes émet huit recommandations qui, si elles ne sont pas littéralement identiques à celles qui nous avaient été soumises, s'en rapprochent et couvrent les mêmes sujets.

- 1. (MAEDI et AEFE) : établir une cartographie prospective ayant vocation à constituer un outil de dialogue entre tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger ;*
- 2. (MENESR et AEFE) : fournir à tous les élèves un numéro d'identification étudiant (INE) afin de pouvoir assurer leur suivi dans l'enseignement supérieur français ;*
- 3. (MAEDI et AEFE) : intégrer l'Association des anciens des lycées français du monde dans la structure de gouvernance du réseau et lui donner les moyens, sur la base d'une convention, de déployer une mission d'influence ;*
- 4. (AEFE) : accroître la place des parents dans la gouvernance des établissements et de l'AEFE, en particulier en matière d'information budgétaire dans les établissements en gestion directe ;*
- 5. (MAEDI et AEFE) : établir pour les établissements en gestion directe d'une part, et pour les établissements conventionnés d'autre part, une valeur cible de la proportion entre les financements publics français et les autres sources de financements afin de calibrer l'évolution du réseau à partir de cette référence ;*
- 6. (AEFE) : établir de nouvelles règles de gestion pour les enseignants résidents, en supprimant les recrutements différés et en mettant progressivement un terme à la notion de reconduction tacite du détachement ;*
- 7. (MAEDI et AEFE) : réduire progressivement la proportion d'expatriés au profit des résidents parmi les titulaires détachés dans l'enseignement français à l'étranger à effectif total d'enseignants français détachés au moins maintenu ;*
- 8. (AEFE) : valoriser le statut de recruté local dans tous les types d'établissement par une formation d'intégration, la création d'un parcours professionnel et l'accès aux responsabilités pédagogiques et administratives des intéressés.*

Nous pouvons, sur certains points, regretter de ne pas avoir été plus suivis et il appartient maintenant à notre assemblée et plus particulièrement aux commissions concernées de défendre notre point de vue auprès du Ministère des Affaires Etrangères, et de l'AEFE lors de la mise en œuvre de ces recommandations.

Vous trouverez ci-après :

- Les réponses des deux commissions aux recommandations provisoires de la Cour des comptes
 - [Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.](#)
 - [Commission des finances du budget et de la fiscalité.](#)
- La communication de la cour des comptes à la commission des finances du sénat : [**L'enseignement français à l'étranger : Insuffler une nouvelle dynamique.**](#)
- [L'enregistrement vidéo](#) de l'audition de la Cour des Comptes par la commission des finances du Sénat.

Marc Villard